

Plan Local d'Urbanisme de Bessèges

Pièce 4.7 : eaux usées Janvier 2019



URBANISTE MANDATAIRE du groupement
49, boulevard de la Colline
34 980 Saint-Clément-de-Rivière
v.berthelot@atelier-avb.fr



Immeuble le Génésis - Parc Eurêka
97, rue de Freyr
Cs 36038
34 060 Montpellier Cédex 2



4 Rue Richer de Belleval,
34000 Montpellier
betrom.avocat@gmail.com

Projet arrêté le :

30 janvier 2018

Projet approuvé le :

29 janvier 2019

2 Assainissement des eaux usées

2.1 Organisation du service :

La collecte et le traitement des eaux usées sont assurés en régie avec un contrat d'affermage (délégataire SAUR).

2.2 Principales données du service :

2.2.1 Le réseau d'assainissement collectif

Un diagnostic de réseau eaux usées a été réalisé par G2C environnement en 2000. Un nouveau schéma directeur d'eaux usées (mise à jour) est à l'étude. Les données, ci-après, seront complétées ultérieurement.

Le système d'assainissement collectif de la commune de Bessèges comprend un réseau de collecte des eaux usées, une station d'épuration, 3 déversoirs d'orage et 5 postes de refoulement. Les paragraphes suivants présentent les caractéristiques des différents ouvrages du réseau :

Le réseau d'assainissement, d'une longueur d'environ 26 km, est de type séparatif pour la majorité de son linéaire. On note quelques parties du réseau en unitaire (bourg ancien en rive droite de la Cèze, secteur aval de la Nouvelle). Cette étendue importante s'explique par l'étirement de l'agglomération et l'éloignement des lieudits Boniol et Foussignargues. Le réseau collecte :

- la quasi-totalité des habitations de la commune (excepté le hameau de Castillon),
- les établissements municipaux,
- les communes de Gagnières et de Clairac.

2.2.2 Les postes de relèvement

Le service comprend 5 postes de relèvement: le PR Revêty, qui refoule les hameaux de Revêty et de Clairac (commune de Meyrannes) vers le collecteur principal, le PR Boniol, qui refoule les hameaux de Boniol et de la commune de Gagnières vers le réseau gravitaire du hameau de Foussignargues, le PR de la Mairie, relevant la majeure partie de la rive droite de la Cèze vers le poste de Conroc, le PR de Conroc, qui traverse la Cèze pour refouler vers le collecteur principal en rive gauche et enfin le PR de la Cantonnade et de la plaine pour l'extrémité Ouest de la commune.

2.2.3 L'ossature du réseau

En rive droite, le réseau principal suit la RD 17 jusqu'à la station de refoulement de Conroc (située dans la partie Ouest de la zone d'activité de Conroc). Du lieudit Le Plo jusqu'à l'aval de la mairie, la canalisation a un diamètre de 150 mm. A partir de la mairie, un poste de refoulement puis une canalisation de refoulement conduisent les eaux usées jusqu'au droit du pont du 8 mai (diamètre 200 mm) puis le PR de Conroc. Une canalisation de diamètre 150 mm, également sous la RD 17, permet d'acheminer les eaux usées depuis la partie Est de la zone d'activité vers le PR de Conroc.

L'ensemble des zones urbanisées de la rive droite, situé en contre-haut du centre-ville est desservi par des canalisations de diamètre 150 mm qui se jettent dans les conduites principales situées sous la RD 17. La station de refoulement de Conroc, via une canalisation de refoulement de diamètre 100, permet d'amener les eaux usées jusqu'à la station d'épuration située en rive gauche au lieudit Le Moulinas, après avoir traversé la Cèze.

En rive gauche, une canalisation principale de diamètre 150, 200 puis 300 mm suit, depuis le lieudit Lalle, la RD 51 jusqu'à la station d'épuration. Le réseau est exclusivement gravitaire. Les quartiers Les Théronds, les hauts de Castellas et de l'Elze situés dans les reliefs à l'extrémité Nord de l'agglomération sont assainis de façon autonome. L'ensemble des zones urbaines situées en rive gauche de la Cèze et à l'amont de la station d'épuration (Lalle, centre-ville, bas de l'Elze, Le Cros, Le Soulie, Charbes, etc.) est desservi par des canalisations de diamètre 150 mm qui se jettent gravitairement dans la conduite principale située sous la RD 51.

A l'aval de la station d'épuration, les lieudits Revêty (commune de Bessèges) et Clairac (commune de Meyrannes) disposent d'une conduite principale située sous la RD 51. Cette conduite rejoint la station d'épuration (avec l'aide d'une conduite de refoulement au lieudit Coste de Revêty). En rive gauche de la Ganière, les eaux usées de Foussignargues se jettent dans une conduite qui longe la rive gauche du ruisseau. La conduite traverse ensuite le cours d'eau avant d'atteindre la station d'épuration. A cette conduite principale se raccordent le réseau d'assainissement de Boniol via une conduite de refoulement qui permet de traverser la Ganière (sous le pont routier) et le réseau d'assainissement collectif de la commune de Gagnières qui suit la RD 130.

Le taux de desserte de la commune est estimé à près de 80%, 3042 habitants sont raccordés au réseau collectif d'assainissement.

2.2.4 La station d'épuration

La station d'épuration de Bessèges se situe au lieudit Le Moulinas, entre la Cèze et la route départementale n°51. La station est bordée par un important boisement qui la dissimule dans le paysage bessègeois. Construite par la société SAUR, elle a été mise en service le 1 juin 1993. De type boues activées faible charge, elle a été conçue pour assurer une nitrification-dénitrification. Le milieu récepteur est la Cèze ou sa rive gauche.

La capacité de la station de Bessèges est de 12 000 Equivalent Habitant (EH). Elle accueille les eaux usées de Bessèges mais aussi des villages de Gagnières, Meyrannes (hameau de Clairac) et Robiac-Rochessadoule.

La station d'épuration de Bessèges reçoit les eaux usées de Bessèges mais aussi des villages de Bordezac, Gagnières, Meyrannes (hameau de Clairac) et Robiac-Rochessadoule. L'ouvrage a une capacité théorique de 12 000 EH.

La station d'épuration reçoit les effluents des communes ou parties de communes suivantes soit environ 5 000 habitants permanents.

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	Population raccordée
Bessèges	3197	147	1869	3050
Bordezac	200	24	104	176

Gagnières	1100	409	678	691
Meyrannes (Clairac)	140	0	117	140
Robiac Rochessadoules	900	40	517	860
Total	5537	620	3285	4917

La station d'épuration a une capacité nominale de 12 000 Equivalent-Habitants.

- DBO5 = 648 kg/jour
- Débit = 1 230 m3/jour

Les bilans d'auto surveillance réalisés par SAUR indiquent les taux de remplissage moyens suivants :

- Charge hydraulique moyenne de temps ses (2012-2016) : 60 % en période de temps sec
- Charge polluante DBO5 (2016) : 65 %

2.3 L'assainissement non-collectif

La carte de zonage de l'assainissement non collectif a été réalisée par OTEIS en 2017. Elle est jointe en annexe.

Les logements en assainissement autonomes sont répartis dans les zones suivantes : haut du quartier des Téronds et de l'Elze, Nord du quartier de Charbes, le Moulinas, hameaux de Castillon – Combes, Sud du secteur de la Plaine. À l'issue du zonage d'assainissement, les solutions suivantes ont été retenues pour la commune de Bessèges :

- Assainissement collectif existant : secteur urbain de Bessèges (zones U)
- Assainissement non collectif : zones Ua (hameaux de Castillon et des Combes), secteur des Téronds et reste du territoire communal.